

SOUS-PREFECTURE DE BEZIERS

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLEE DE L'HERAULT
(SIEVH)**

Travaux de mise aux normes des forages situés dans le périmètre de protection rapproché des puits de captage AEP du SIEVH sur la commune de CAZOULS-d'HERAULT

Extrait de l'arrêté N° 2014-II-1219 en date du 12 août 2014

Déclaration d'intérêt général au titre de la législation sur l'eau

ARTICLE 1^{er} : DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Est reconnu *d'intérêt général* au sens de l'article L.211-7 du code de l'environnement, **le programme de travaux de mise aux normes des forages situés dans le PPR des puits de captage AEP du SIEVH sur la commune de Cazouls-d'Hérault** décrits dans le dossier soumis à l'enquête publique, à entreprendre par le **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA VALLEE DE L'HERAULT (SIEVH)**.

Est également reconnu *d'intérêt général* **le programme de travaux de mise aux normes des forages situés dans le PPR des puits de captage AEP du SIEVH sur la commune de CAZOULS-d'HERAULT** pendant une durée de **5 ans** à partir de la date de signature du présent arrêté.

La présente *déclaration d'intérêt général* deviendra caduque si dans les cinq ans les travaux envisagés n'ont pas fait l'objet d'un début d'exécution substantiel.